



Grand Prix de Poésie Pierre Reverdy, 2027

Le Grand Prix de Poésie « Pierre Reverdy » est organisé par l'association Mille-Poètes en Méditerranée avec le soutien de la Ville de Narbonne.

Article 1 : Les participant(e)s assurent qu'ils possèdent les droits pleins et entiers sur les poèmes envoyés, qu'ils sont des œuvres originales de leur propre création, qu'ils n'ont pas fait appel à l'intelligence artificielle.

Article 2 : le concours sera clôturé le **1 mars 2027**.

Article 3 : Les poèmes ne doivent excéder un maximum de 32 vers et être rédigés à l'aide de la police Time New Roman taille 12.

Article 4 : Le jury sera attentif au respect de l'orthographe.

Article 5 : le concours comporte 4 sections.

Section classique : le jury sera particulièrement attaché au respect des règles prosodiques (mètre des vers, césure, élision des « e » muets, diérèse, alternance des rimes, qualité des rimes (si possible avec consonnes d'appui ou équivalentes), pas de hiatus dissonant.

Section Néoclassique : cette section accepte des licences prosodiques (non-élision des « e » muets, non emploi de la diérèse, rimes dites pauvres (sans consonnes d'appui), césure inexistante mais le mètre des vers et l'alternance des rimes devront être respectés (une rime masculine ne rime pas avec une rime féminine / une rime au pluriel ne rime pas avec une rime au singulier).

Section Sonnet : même exigence que la section classique + pas d'échos entre la césure et la rime, consonnes d'appui obligatoires, aucune répétition d'un même mot, alternance des rimes suivante : quatrain 1 : ABBA / quatrain 2 : ABBA / tercet 1 : CCD / tercet 2 : EDE ou EED.

Section Poésie Libre : conseil aucun hiatus dissonant, éviter les pronoms relatifs « qui et que », vos vers ne doivent avoir ni de mètre, ni de rimes systématiques mais vous pouvez jouer avec les assonances et les allitérations ; comme nous l'enseigne Verlaine : « De la musique avant toute chose. »

Ces exigences et conseils témoignent du sérieux de notre concours.

Article 6 : Les participants pourront demander une correction prosodique de leurs poèmes.

Article 7 : Anonymat En haut à gauche sur chaque poème indiquer à droite la **Section** et en haut à droite une devise composée de **3 lettres**

en majuscules et **3 chiffres**. Pour respecter le plus strict anonymat, aucun signe distinctif ne doit figurer sur les poèmes.

Article 8 : Mettre, dans une enveloppe cachetée sur laquelle vous indiquerez seulement **votre devise sans autre indication**, une feuille indiquant : votre **nom**, votre **adresse**, votre **mèl** et **numéro de téléphone**, votre **devise**, les **titres** de vos poèmes en précisant la **section** dans laquelle ils concourent.

Ajouter une enveloppe 162 x 229 mm timbrée à votre adresse pour recevoir le palmarès et éventuellement vos diplômes et récompenses.

Du plaisir de vous rencontrer, votre présence à la remise des Prix sera particulièrement appréciée ; à l'issue de celle-ci, tous les participants au concours pourront participer à une scène ouverte.

Article 9 : conditions de participation

15 € pour 4 poèmes

5 € pour chaque poème supplémentaire

(Exemple si j'envoie 8 poèmes, je règle 15 € + 20 € = 35 €)

Article 10 : Le Grand Prix « Pierre Reverdy », sera attribué au poète ayant obtenu les meilleures notes sur différentes sections.

Articles 11 : Récompenses

Grand Prix « Pierre Reverdy : 1 chèque de 200 € + 1 diplôme

1^{er} Prix de chaque section : 1 chèque de 100 € + 1 diplôme

2^{ème} Prix de chaque section : 1 chèque de 50 € + 1 diplôme

3^{ème} Prix de chaque section : 1 chèque de 30 € + 1 diplôme

Et peut-être quelques surprises...

Article 12 : Envoyez vos poèmes en **5 exemplaires** à

Philippe Lemoine

15, chemin de la Montagnière

11 200 Paraza